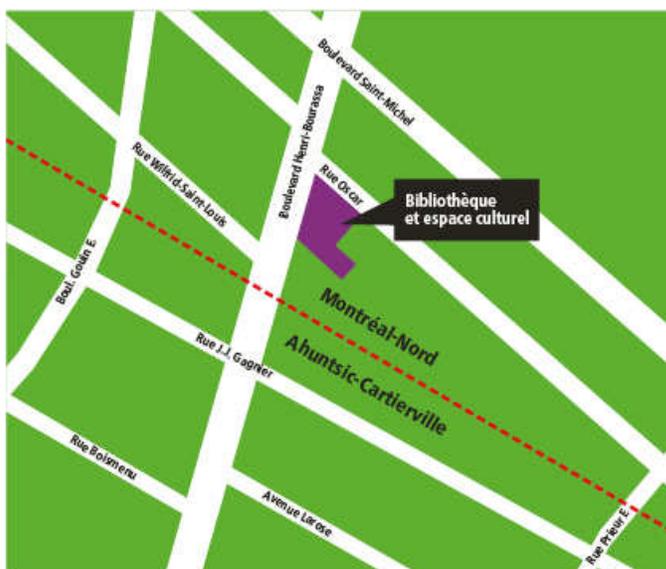




bibliomontreal.com  
**POUR ALLER PLUS LOIN**

# Bibliothèque et espace culturel interarrondissement Ahuntsic-Cartierville et Montréal-Nord



**PROGRAMME**  
DU CONOURS  
D'ARCHITECTURE  
PLURIDISCIPLINAIRE

29 MARS 2021



## TABLE DES MATIÈRES

<b>NOTE AUX LECTEURS .....</b>	<b>2</b>
<b>1) MISE EN CONTEXTE</b>	
1.1 DESCRIPTION ET ENVERGURE DU PROJET .....	3
1.2 HISTORIQUE DU PROJET .....	3
1.3 CONTEXTE DU PROJET .....	3
1.4 POPULATION.....	4
1.5 MISSION GLOBALE DU PROJET .....	5
<b>2) ENJEUX DU PROJET</b>	
2.1 ÉNONCÉ DE VISION.....	6
2.2 SIGNATURE .....	6
2.3 DESCRIPTIF DU PROJET .....	8
2.4 OBJECTIFS VISÉS .....	8
2.5 PARAMÈTRES D'AMÉNAGEMENT - BIBLIOTHÈQUE.....	10
2.6 PARAMÈTRES D'AMÉNAGEMENT – ESPACE CULTUREL.....	11
2.7 INTÉGRATION D'UNE ŒUVRE D'ART.....	12
2.8 MONTRÉAL – VILLE DE DESIGN.....	12
2.9 SYNTHÈSE DES DÉFIS.....	12
<b>3) CONDITIONS EXISTANTES</b>	
3.1 SITE ET CONTEXTE URBAIN.....	13
3.2 RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR.....	16
<b>4) BESOINS</b>	
4.1 AMÉNAGEMENT DU SITE.....	17
4.2 CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT ET D'INTÉGRATION.....	17
4.3 ORIENTATIONS GÉNÉRALES.....	18
4.4 ESPACES REQUIS.....	20

**5) BUDGET ET ÉCHÉANCIER**

5.1	BUDGET.....	21
5.2	ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION.....	21

**6) ANNEXES**

PA1	PLAN DU SITE	
PA2	TABLEAU DES SUPERFICIES	
PA3	ORGANIGRAMME FONCTIONNEL	

## **NOTE AUX LECTEURS**

Le présent document représente un sommaire du *Programme Fonctionnel et Technique* réalisé par **Les architectes FABG**, daté du 8 septembre 2020, lequel sera émis à la seconde étape du concours pluridisciplinaire. Les compléments d'information ajoutés dans le présent document sont donnés uniquement dans le but d'informer les personnes intéressées à participer au concours de l'encadrement général du projet.

## 1) MISE EN CONTEXTE

### 1.1 DESCRIPTION ET ENVERGURE DU PROJET

Le projet s'inscrit dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (RAC) et du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal. Le Programme RAC vise l'amélioration de l'offre de services en bibliothèques municipales et le renforcement de la qualité du cadre culturel de la population montréalaise. Le Programme de soutien aux équipements culturels municipaux vise, quant à lui, la consolidation et le développement d'équipements culturels de proximité, près des citoyens, dans leur quartier.

Le choix du site est caractérisé par l'aire de desserte interarrondissement préconisée, la localisation stratégique sur la plus importante artère est-ouest du nord de la ville, la proximité des établissements scolaires, services de garde, résidences pour aînés, parcs publics, réseaux cyclables et piétonniers ainsi que d'un grand ensemble naturel et d'un secteur à valeur patrimoniale.

### 1.2 HISTORIQUE DU PROJET

Ce projet est le fruit des résolutions adoptées en 2014 par les deux conseils d'arrondissement. Il reflète la volonté exprimée au plan d'action quinquennal 2013-2017 du Programme RAC (Rénovation, agrandissement et construction de bibliothèques) et entérinée par le Comité exécutif de la Ville en août 2013, qui nomme le concept de bibliothèques « interarrondissements » comme prioritaires pour le développement du réseau et cible particulièrement le territoire formé par le quartier Sault-au-Récollet (Ahuntsic-Cartierville) et la desserte de la bibliothèque Belleville (Montréal-Nord).

En 2015, le Comité exécutif autorise le démarrage de la phase de planification et le Conseil d'arrondissement de Montréal-Nord approuve l'acquisition du terrain et bâtiment (3166-3194, boul. Henri-Bourassa Est), entre l'avenue Oscar et la rue J.- J.-Garnier aux fins d'implantation d'une bibliothèque municipale.

Une démarche de co-design est menée en arrondissement en 2016, précédant l'élaboration de l'avant-projet par le Service de la Culture, les services concernés des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord ainsi que le Service de la gestion et de la planification immobilière.

En 2019, l'Avant-projet ayant été complété à la satisfaction des parties, le Comité de coordination des projets d'envergure de la Ville de Montréal autorise le passage du projet Espace culturel interarrondissement Ahuntsic-Cartierville - Montréal-Nord à la phase de rédaction du Programme fonctionnel et technique.

### 1.3 CONTEXTE DU PROJET

La bibliothèque de proximité du secteur du Sault-au-Récollet et de Marie-Clarac est celle de Belleville. Située au sous-sol du chalet du parc Ottawa à Montréal-Nord, elle occupe un espace d'environ 325 m.c. bruts. Bien que très fréquentée, cette bibliothèque est l'une des plus désuètes et vétustes du réseau des Bibliothèques de Montréal et n'offre aucun des espaces de rencontre, d'apprentissage et de créativité qui caractérisent les bibliothèques d'aujourd'hui. De plus, en dépit des besoins importants de leur population, les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord sont tous deux très en

dessous des objectifs de la ville en matière de service de lecture publique et couvrent de manière encore incomplète les besoins de leurs territoires.

Deux maisons de la culture couplées à une bibliothèque forment des pôles attractifs et innovants au cœur des deux arrondissements. Toutefois, leur éloignement géographique respectif laisse un désert culturel dans le secteur ciblé par le projet. De plus, ces équipements manquent de ressources leur permettant de couvrir tous les besoins, notamment ceux des artistes professionnels et amateurs habitant le quartier.

De leur côté, les centres et organismes communautaires du milieu ne disposent pas d'espaces adéquats pour mener à bien leurs activités dans de bonnes conditions. La présence d'un lieu relais qui peut les aider à mieux rejoindre leur clientèle leur sera également bénéfique.

#### 1.4

#### **POPULATION**

Les habitants du quartier du Sault-au-Récollet et de Marie-Clarac, situés dans un rayon de 1.5km à la confluence des arrondissements de Montréal-Nord et d'Ahuntsic-Cartierville, constituent la population de référence du projet de 39 000 personnes. Une forte concentration de cette population vit dans un contexte de défavorisation élevée. Parmi eux se trouve un grand nombre de jeunes décrocheurs, de chercheurs d'emplois, d'aînés isolés, de jeunes familles ainsi que de nouveaux arrivants. Les deux arrondissements ont également été identifiés : « Territoires d'inclusion prioritaire (TIP) » dans le Plan d'action « Montréal inclusive 2018-2021 ».

La configuration territoriale et physique des deux arrondissements impliqués induit des problématiques urbanistiques similaires, un portrait sociodémographique présentant certains points communs.

À proximité du site, on observe une zone de résidences, principalement locatives, sauf au nord du boulevard Gouin où des maisons plus cossues se profilent, ainsi que la présence de jardins communautaires, de nombreuses institutions scolaires, centres de la petite enfance et garderies, de grandes tours de résidences pour personnes âgées, ainsi qu'un Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux.

En termes de densité, les arrondissements de Montréal-Nord (7 623 hab./km<sup>2</sup>) et d'Ahuntsic-Cartierville (5 557 hab./km<sup>2</sup>) sont parmi les plus densément peuplés de l'agglomération montréalaise (3 891 hab./km<sup>2</sup>).

En 2011, la population du secteur desservie par le futur site du projet est en faible croissance avec une forte proportion de personnes âgées. On constate également une tendance à l'augmentation du groupe des 0-4 ans. Bien que le nombre de familles et de ménages soit globalement en diminution, le nombre de familles monoparentales augmentent et représentent 24,7 % du total des familles. Il y a également une très forte proportion de personnes vivant seules (43,2 %), ce qui est supérieur à la Ville de Montréal (40%).

En 2011, 38,8 % de la population du secteur était issue de l'immigration, ce qui est supérieur à la Ville de Montréal (33 %). De plus, 38,2 % de la population du secteur s'identifient à une minorité visible (comparé à 30,3 % pour la Ville de Montréal), principalement les groupes suivants: Noirs, Arabes et Latinos américains. Des données plus récentes révèlent que la tendance est toujours à la hausse. Au cours de la période 2006 à 2011, le nombre d'immigrants italiens diminuait tandis que le nombre d'immigrants d'origine haïtienne, algérienne et marocaine connaissait une forte hausse. Le secteur est majoritairement francophone, mais la proportion des personnes parlant une des deux langues officielles à la maison diminue.

Dans les deux arrondissements, les écarts entre richesse et pauvreté sont marqués sur le plan tant économique que social. Toutefois, des disparités existent notamment dans les revenus des ménages et le taux de diplomation (plus élevés dans Ahuntsic-Cartierville). En 2011, la population du secteur desservi par le futur site du projet comporte une proportion importante de personnes sans diplôme et un revenu moyen nettement inférieur (27 748\$) à celui de la Ville de Montréal (34 000 \$).

En 2017, de nombreux jeunes Nord-Montréalais et leurs familles vivent dans un contexte social difficile. Le nouveau lieu prendra donc place dans un quartier où réside une forte concentration de population défavorisée, de faibles scolarisation et revenu, logée dans des habitations souvent de haute densité offrant peu d'espace privé individuel et peu d'accès à une connexion Internet.

Parmi les difficultés rencontrées par les habitants du quartier, on retrouve la difficulté à concilier famille et autres activités (notamment pour les familles monoparentales), l'isolement (en particulier pour les aînés), le besoin d'information, d'intégration et d'implication citoyenne et, pour les nouveaux arrivants, la difficulté à accéder aux services offerts dans les premiers mois de leur arrivée.

Le quartier comporte cependant de nombreux atouts pour ses habitants à commencer par sa diversité culturelle qui est vécue comme sa première richesse. De plus, beaucoup de citoyens et regroupements locaux, y compris les jeunes, se mobilisent pour leur quartier.

Des données plus récentes (recensement 2016), qui dressent le profil sociodémographique de la population du secteur desservi par le futur site, sont résumées dans le tableau ci-dessous.

	Montréal-Nord *	Ahuntsic-Cartierville *	Montréal **
<b>Aînés (65 +)</b>	<b>21%</b>	<b>18%</b>	<b>16%</b>
<b>Familles monoparentales</b>	<b>51%</b>	<b>52%</b>	<b>34%</b>
<b>Personnes vivant seules</b>	<b>43%</b>	<b>46%</b>	<b>21%</b>
<b>Immigrants</b>	<b>42%</b>	<b>38%</b>	<b>36%</b>
<b>Minorités visibles</b>	<b>49%</b>	<b>33%</b>	<b>34%</b>
<b>Taux de non-diplomation</b>	<b>29%</b>	<b>20%</b>	<b>11%</b>
<b>Revenu moyen des ménages</b>	<b>45 166 \$</b>	<b>51 833 \$</b>	<b>56 694 \$</b>
<b>Taux de chômage / d'emploi</b>	<b>13 % / 49 %</b>	<b>10% / 56 %</b>	<b>9 % / 58 %</b>

## 1.5

### MISSION GLOBALE DU PROJET

Partant du bref portrait de la population dressé précédemment, le projet de Bibliothèque et espace culturel interarrondissement aura à incarner un rôle tout particulier dans l'amélioration de la qualité de vie du quartier pour en devenir le pivot culturel et communautaire et devra répondre aux besoins spécifiques d'une clientèle diversifiée et ciblée finement, soient :

- les aînés ;
- les nouveaux arrivants ;
- les familles ;
- les chercheurs d'emplois ;
- les jeunes.

Ainsi, la bibliothèque joue un rôle social important pour rejoindre les populations vulnérables, en terme de :

- Bibliothèque comme refuge = seul lieu public, gratuit, ouvert à tous et à toutes ;
- Inclusion sociale = accueillir, porter assistance, aider à ne pas décrocher, apprendre des nouvelles langues, médiation culturelle ;
- Inclusion numérique = accès aux équipements et à un réseau fiable, formations, littératie numérique.

## 2) ENJEUX DU PROJET

### 2.1 ÉNONCÉ DE VISION

Afin de corriger en partie les lacunes énoncées plus haut, de mieux servir la population du secteur et de compléter l'offre globale en matière de services socioculturels, les arrondissements de Montréal-Nord et d'Ahuntsic-Cartierville ont décidé en octobre 2014 de mettre en place un seul nouveau lieu qui inclura à la fois les fonctions de bibliothèque, d'espace culturel et d'espace sociocommunautaire inspiré des bibliothèques de nouvelle génération.

Ce projet commun est intégrateur et structurant tant pour les citoyens, les arrondissements que pour la Ville de Montréal. Il a été identifié comme projet pilote majeur pour les Bibliothèques de Montréal, de même que pour le ministère de la Culture et des Communications du Québec qui voient en lui l'opportunité de créer un nouveau modèle pour les réseaux de bibliothèques montréalais et québécois.

Le projet d'espace culturel mixte interarrondissement est l'occasion de développer un nouveau modèle de collaboration et de tisser de nouveaux liens entre partenaires institutionnels et gouvernementaux ainsi qu'avec les forces vives du territoire, citoyennes et citoyens, artistes, organismes sociocommunautaires (santé, emploi, immigration, etc.) et culturels du milieu. Le projet souhaite implanter une culture de collaboration (entre arrondissements, entre types de services et d'organismes, entre citoyens, etc.) avec une gouvernance novatrice qui permettra la synergie des équipes et partenaires interdisciplinaires, ainsi que la cogestion de son fonctionnement.

Le projet de bibliothèque et espace culturel interarrondissement est une porte d'entrée, un point d'ancrage et un tremplin vers de nouveaux horizons. La vision globale est celle d'une plateforme accueillante et inspirante qui permet aux citoyens d'apprendre, d'explorer, d'expérimenter et de créer, mais aussi et surtout d'aller à la rencontre des autres, de partager et de s'entraider. Cela souligne l'originalité du projet en matière de convergence de services soutenant l'inclusion, le développement des talents et des compétences, l'interaction sociale, la solidarité et les rencontres interculturelles et intergénérationnelles.

### 2.2 SIGNATURE

Grâce à son concept d'offre de services convergents rendu possible via des partenariats, le projet aura la particularité de mettre en œuvre un partenariat privilégié avec le Centre International de **Documentation et d'Information haïtienne, caribéenne et afro-canadienne (CIDIHCA)**.

De par ce partenariat privilégié avec le CIDIHCA, l'unicité de la signature de ce nouveau centre se reflète dans la volonté de prendre la couleur propre des habitants du quartier :

1. Honore les histoires et les Cultures noires ;
2. Intègre une collection de 3 000 documents jeunesse au catalogue du Réseau des bibliothèques publiques de Montréal ;
3. S'inscrit dans les actions de médiation / programmation du lieu (animation, expositions et conférences : thématiques d'actualité) ;
4. Met en valeur de la diversité culturelle ;
5. Contribue au maillage interculturel et à la cohésion sociale.

Le projet, avec sa signature et son partenariat privilégié, s'inscrit dans le contexte actuel de faire de Montréal une ville qui reconnaît et met en valeur sa diversité et s'inscrit dans la lutte contre la discrimination raciale. Il répond aux politiques et engagements de la Ville de Montréal :

- Montréal, cité interculturelle (Conseil de l'Europe, 2011)
- Montréal interculturel : la Ville a adopté le principe d'interculturalisme et s'engage à :
  - Offrir des services adaptés pour répondre aux réalités de sa population diversifiée;
  - Viser l'amélioration des services aux communautés culturelles, le rapprochement interculturel et la cohésion sociale.
- Lutte contre le racisme et la discrimination : Consultation sur le racisme et la discrimination systémiques (OCPM - 2019/20)
- Recommandation #26, #27... : réduire la sous-représentation des artistes racisés [...] dans l'offre culturelle montréalaise...

Le projet Bibliothèque et espace culturel interarrondissement doit prioriser et favoriser l'interaction sociale et renforcer la solidarité interculturelle. Pour cela, il doit s'appuyer sur la définition suivante, extraite de *La cité interculturelle pas à pas - Guide pratique pour l'application du modèle urbain de l'intégration culturelle des Cités interculturelles et du Conseil de l'Europe* :

*Le rôle de l'urbanisme interculturel est de créer une dynamique spatiale qui invite à la rencontre et facilite les échanges entre personnes de différentes origines, et de minimiser les espaces encourageant l'évitement, l'appréhension ou la rivalité.*

*L'interculturalisme suppose un environnement dynamique, en perpétuel changement, dans lequel l'individu et la collectivité expriment des identités et des besoins multiples, hybrides et évolutifs.*

Cet énoncé doit s'incarner dans le projet notamment en suivant ces principes d'un urbanisme et d'un aménagement interculturel :

- La diversité des personnes, des lieux, des usages et des formes d'appropriation n'est pas un problème à gérer, mais un atout à valoriser.
- Une bonne conception favorise l'autonomie, une mauvaise conception crée le handicap.

Pour cela il est primordial de prendre en compte les multiples voix de la population qui occupera les espaces du projet de bibliothèque et espace culturel interarrondissement et utilisera ses services, englobant toutes les différences qui la composent, en allant au-delà des enjeux des nouveaux arrivants et des communautés culturelles.

### 2.3 **DESCRIPTIF DU PROJET**

Le projet de bibliothèque et espace culturel interarrondissement Montréal-Nord / Ahuntsic-Cartierville se caractérise aussi par:

- Une mutualisation des services municipaux (deux arrondissements)
- Une signature unique grâce à son concept d'offre de services convergents
- Un décloisonnement entre les différents services pour une offre intégrée et mutualisation des espaces (3 900 m<sup>2</sup> bruts partagés et mis en commun) :
  - La bibliothèque incluant des espaces sociocommunautaires (3 586 m<sup>2</sup>);
  - L'espace culturel (314 m<sup>2</sup>).
- Une programmation hors les murs adaptée pour rejoindre les personnes exclues, isolées, éloignées et/ou peu mobiles
- Un point d'information et de référencement (guichet unique) aux services publics et ressources locales, ainsi qu'aux atouts et activités du quartier ;
- Un aménagement de sécurisation pour piétons.
- Un aménagement paysager maximisé du lot (toit et sol)
- Des activités sur le terrain (heure du conte, jardinage, etc.)
- Une grande place laissée aux pratiques amateurs dans la programmation du lieu culturel
- Des espaces de créativité inspiré du modèle des résidences d'artistes

### 2.4 **OBJECTIFS VISÉS**

Le projet a pour objectif de réunir et amalgamer trois composantes, soit, une bibliothèque et des espaces culturels et sociocommunautaires dans un seul lieu pour obtenir la synergie nécessaire au développement de services innovants, adaptés aux usages des différentes clientèles, le tout dans un réel esprit de communauté.

Par sa programmation, il vise à accompagner activement les dialogues interculturels et les échanges intergénérationnels. C'est un endroit où les citoyens aiment passer du temps – seuls, en famille, avec des amis ou des collègues de travail – pour s'informer, se divertir, travailler, étudier, se former, rencontrer de nouvelles personnes, échanger, expérimenter, imaginer des projets et créer.

L'offre de services de la bibliothèque et espace culturel interarrondissement sera basée sur les cinq piliers fondateurs suivants :

- la culture comme outil et moteur du développement personnel, social et urbain;
- un rôle d'acteur dans le projet de ville intelligente
- la convergence avec les services publics et les organismes locaux;
- un espace de parole démocratique pour les citoyens;
- un lieu d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants.

De la réflexion et des démarches participatives menées avec les différents acteurs du quartier, huit principes directeurs ont été dégagés à partir de l'analyse effectuée:

- 1- Favoriser la synergie des parties prenantes :**  
-L'accès et la mise en commun d'information, de ressources et d'espaces renforceront les liens de partenariat avec les institutions et organismes du territoire.
- 2- Appuyer le rôle clé des employés :**  
-Les employés sont appelés à agir désormais comme médiateurs et transmetteurs, devenant ainsi de véritables leaders culturels dans leur communauté.
- 3- Favoriser le rayonnement et l'attractivité :**  
-Ajoutée à la grande force d'attraction du nouveau lieu, une programmation hors les murs diversifiée et adaptée s'assurera de rejoindre les clientèles éloignées et peu mobiles.
- 4- Soutenir l'engagement des citoyens :**  
-Guichet unique et point d'information offrant un accès amélioré aux ressources locales, le lieu facilitera l'intégration et l'implication citoyenne dans la communauté.
- 5- Réduire l'exclusion et l'isolement :**  
-Lieu accueillant, stimulant et ressourçant pour tous, il favorisera la rencontre et le partage afin de briser l'isolement et nourrir le besoin des citoyens de s'intégrer et de contribuer à la société
- 6- Offrir un tiers lieu inspirant:**  
-Le lieu offrira des ambiances à la fois calmes, relaxantes, conviviales et chaleureuses, permettant ainsi la familiarité, l'intimité, le rassemblement et la fête. Afin de favoriser la vocation mixte, la polyvalence et la mutualisation, les caractéristiques suivantes seront privilégiées : décroisement, transparence, luminosité, flexibilité, fluidité, dégagement et lisibilité des espaces.
- 7- Favoriser l'expérience et la création :**  
-Le lieu fonctionnera comme un laboratoire en encourageant l'épanouissement de soi via la création et le partage des connaissances et des expertises. La médiation sera orientée vers la création, favorisant ainsi la rencontre entre les artistes professionnels et les citoyens. Les artistes amateurs auront aussi accès aux espaces et au matériel de création.
- 8- Faciliter la rencontre des cultures et des générations :**  
-Le lieu offrira des ressources visant à accompagner activement les échanges intergénérationnels et les dialogues interculturels. Le lieu agira comme une place publique ouverte et vivante pour aller à la rencontre de la culture québécoise et des autres cultures des résidents du quartier et favoriser leur métissage.

Enfin, le projet a pour objectif de contribuer à la transition écologique, à l'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture et de viser la certification LEED-NC v4.0 de niveau Or (ou plus récent):

- Développement des publics / valorisation de la culture
- Soutien à la maturité et à la persévérance scolaire, au développement de compétences et à l'employabilité
- Participation à la lutte contre le racisme et la discrimination systémique en rendant visible la diversité, les cultures noires, les artistes racisé.e.s, et en stimulant la fréquentation des populations racisées aux activités culturelles
- Point d'accès et mise en valeur des ressources locales
- Favorisation de l'économie sociale
- Mise en valeur du secteur patrimonial urbain et naturel
- Favorisation de la mobilité active et optimisation de l'expérience citoyenne

## 2.5

### PARAMÈTRES D'AMÉNAGEMENT – BIBLIOTHÈQUE

Le projet est pensé selon un paradigme différent de ce qui est habituel de voir à Montréal, soit : l'organisation de la bibliothèque par usages et non par usagers. Ainsi, au lieu de segmenter de façon traditionnelle la bibliothèque en espace jeune et en espace adulte, celle-ci est organisée en grandes fonctions, liées aux principales activités que les gens viennent faire en bibliothèque : être ensemble (socialiser), lire (consulter) et travailler. Ce modèle permet de créer des ambiances et des règles spécifiques à chaque fonction. Il harmonise les comportements et la mixité et simplifie la compréhension de la bibliothèque.

Seules deux catégories d'utilisateur.s sont considérées à part et ont leur espace propre : les tout-petits et les adolescents. Leurs besoins sont en effet très spécifiques et nécessitent des espaces dédiés pour leur confort et leur appropriation de la bibliothèque.

Les espaces s'organisent donc en quatre grandes sections, chacune ayant des fonctions différentes, et dans celles-ci, tous les publics, quel que soit leur âge, sont les bienvenus :

- **Section accueil et socialisation** : c'est la section de découverte de la bibliothèque, le premier contact des citoyen.ne.s avec ses espaces. On y retrouve toutes les zones plus bruyantes. C'est là qu'on mange, qu'on joue, que l'on se rencontre et discute.
- **Section consultation** : c'est la section qui regroupe l'ensemble des collections de la bibliothèque, jeune et adulte. Elles sont contiguës, identifiables par la hauteur, la forme et la disposition des rayonnages.
- **Section travail** : c'est la section la plus calme de la bibliothèque et celle où les règles sont les plus strictes. On y retrouve une variété d'espaces pour travailler, seul ou en groupe, dans le silence ou un bruit modéré.
- **Section employés et opérations** : c'est la section hors publics, qui regroupe les espaces techniques, de repos et les bureaux des employés.

## 2.6 PARAMÈTRES D'AMÉNAGEMENT – ESPACE CULTUREL

Le projet interarrondissement abritera une salle dédiée à la diffusion culturelle professionnelle et amateur, et à la médiation.

Extrêmement polyvalente, elle permettra de réaliser une foule d'activités dans des disciplines aussi variées que la danse, le théâtre, la musique, les arts numériques, la bande dessinée, etc.

Cet espace sera un lieu où les activités mettront en contact les citoyen.ne.s et les artistes et auteur.e.s. Les participant.e.s seront appelés à découvrir les œuvres et les artistes, à participer à un processus de création et à plonger dans différents univers artistiques. On pourra y jouer des personnages, bouger et danser, créer, vivre des expériences et faire des rencontres. Le médiateur pourra y accueillir des petits groupes. Pour la diffusion culturelle, on y présentera des spectacles de petites formes pour une soixantaine de spectateurs (solo de danse, trio de jazz, théâtre pour les tout-petits, etc.). De plus, cet espace permettra aux artistes de venir créer et rencontrer les citoyens lors de résidences de création.

La salle nécessitera une hauteur libre de 5m sous une grille d'accrochage d'éclairage professionnel au plafond et devra répondre à certaines normes techniques. Des équipements d'éclairage, de sonorisation d'accrochage sécuritaire et de projection standardisés selon les spécifications du réseau Accès culture sont à prévoir.

Cet espace sera utilisé par des artistes professionnel.le.s, amateur.trice.s, des citoyen.e.s et des organismes.

La salle est dédiée principalement à la médiation et à la diffusion culturelle et sera aménagée de façon à créer 3 espaces: Espace salle, espace scène et espace arrière scène pour loger les espaces de support. Le contact entre artiste, auteur.e et citoyen.ne ainsi que la participation active et l'immersion culturelle des citoyen.ne.s seront privilégiés dans le but de :

- stimuler la créativité et la parole citoyenne;
- favoriser l'inclusion sociale et briser l'isolement;
- contribuer au bien-être physique et émotionnel;
- faire vivre des expériences de découverte de soi et des autres par le biais des arts et de la culture sous toutes ses formes;
- contribuer à la démocratie culturelle et au développement des publics.

Dès l'entrée dans le bâtiment, les citoyen.ne.s seront en contact avec des œuvres mises en valeur. On peut imaginer un parcours, un cheminement dans tout le bâtiment, guidé par l'art et les œuvres des artistes et des citoyen.ne.s. Ces dernières se déploieront dans toutes les sections, accueil, socialisation, consultation, travail, mais également dans les espaces réservés aux employés et organismes sociocommunautaires. Elles seront cependant adaptées aux endroits qu'elles occupent. Les œuvres exposées dans la section travail seront inspirantes et contribueront à l'ambiance studieuse. Elles se feront plus discrètes que dans les sections d'accueil et de socialisation où les dispositifs d'accueil (vitrines, murs) des œuvres seront mis en évidence. Finalement, les œuvres exposées contribueront aux différentes ambiances rattachées à chacune des sections, elles participeront à la vie du bâtiment et à l'expression de sa communauté.

Dans tout le bâtiment, des espaces seront dédiés à la mise en exposition d'œuvres, faites par des artistes professionnel.le.s, amateurs-trices ou des citoyen.ne.s. Ils accueilleront autant des œuvres bidimensionnelles (dessins, photographies, peintures, etc.) que tridimensionnelles (sculptures, installations, etc.).

Les expositions changeront au fil du temps, avec les partenaires culturels, les organismes sociocommunitaires, notamment le CIDHICA qui sera très impliqué dans cet aspect de la vie du bâtiment. Certaines expositions seront semi-permanentes, d'autres, thématiques et liées à la programmation ou l'actualité (par exemple : agriculture urbaine, Mois de l'histoire de Noirs, etc.) auront une rotation plus fréquente. Ces particularités auront une influence sur les systèmes d'exposition (accrochage ou vitrine) qui devront être faciles d'utilisation et solides.

## **2.7 INTÉGRATION D'UNE ŒUVRE D'ART**

L'intégration à l'architecture d'une œuvre d'art est prévue au projet tel que l'exige le Décret 955-96 concernant la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics. L'architecte participera au processus de sélection du lieu et à la sélection de l'œuvre.

## **2.8 MONTRÉAL – VILLE DE DESIGN**

En 2006, la désignation de la Ville de Montréal à titre de Ville UNESCO de design soulignait l'engagement et la détermination de la ville, des gouvernements et de la société civile à miser sur la force de ses designers pour améliorer la qualité de vie. Afin de poursuivre cet engagement, la Ville de Montréal a adopté, en décembre 2019, l'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture. Résultat d'un travail réalisé en étroite collaboration avec le milieu, cet agenda se veut un levier afin de faire des concepteurs des alliés dans l'atteinte des objectifs de transition écologique et sociale. À cette fin, il offre un cadre de référence en matière de qualité en design et en architecture qui mise sur les principes de la durabilité, de la créativité et de l'innovation pour guider tout projet que la Ville souhaite réaliser. Sur la base de ces principes, la Ville de Montréal s'engage à mettre à profit le design et l'architecture dans toutes ses actions ayant une incidence sur la qualité des milieux de vie afin de concevoir une ville (et des édifices) :

- Favorisant la SANTÉ et le BIEN-ÊTRE de tous;
- Plus ÉQUITABLE, PLURIELLE et INCLUSIVE socialement;
- Plus RESPONSABLE écologiquement;
- Plus PERFORMANTE économiquement;
- Plus ATTRACTIVE et ÉPANOUISSANTE culturellement;
- Plus RÉSILIENTE aux changements climatiques.

Les concepteurs du projet devront prendre connaissance de l'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture pour en mettre les principes en application. Plus précisément, il se veut un levier pour réussir la transition écologique et sociale et faire des designers et des architectes des alliés de la mise en œuvre de la vision Rêvons Montréal.

## **2.9 SYNTHÈSE DES DÉFIS CONCEPTUELS**

Dans le cadre de ce concours d'architecture pluridisciplinaire, les concepteurs doivent présenter des projets qui favoriseront l'atteinte des objectifs énumérés et qui relèveront les principaux défis conceptuels suivants :

- Création d'un projet intégrateur, structurant et innovant dans le cadre de la construction d'un nouvel équipement municipal à titre de projet-pilote et dédié spécifiquement aux citoyens des deux arrondissements.

- Proposition d'espaces mixtes soutenant la collaboration entre les Arrondissements, la Ville, les forces vives du territoire, les citoyens.ne.s, les artistes et les organismes sociocommunautaires et culturels.
- Création d'un lieu dynamique, inspirant et accueillant qui favorise l'apprentissage, la création, le développement des talents, la solidarité, l'inclusion, l'exploration, le partage, l'entraide ainsi que les rencontres interculturelles et intergénérationnelles.
- Planification d'un milieu tenant compte des besoins multiples, hybrides et évolutifs de la communauté.
- Contribution du projet par son exemplarité en matière de transition écologique et aux principes objectifs mis en place par la Ville.

### 3) CONDITIONS EXISTANTES

#### 3.1 SITE ET CONTEXTE URBAIN

En 2015, le Comité exécutif autorise l'acquisition du terrain et bâtiment (3166-3194, boul. Henri-Bourassa Est), entre l'avenue Oscar et la rue J.- J.-Garnier aux fins d'implantation d'une bibliothèque municipale. À l'hiver 2017-2018, le Service de la gestion et de la planification immobilière procède à la déconstruction sélective des bâtiments vétustes et à la récupération des résidus. Le terrain est donc vacant de tout bâtiment. Le site comprend quatre lots, soit 1 173 495, 2 203 656, 1 173 496 et 2 203 655 indiqués au certificat de localisation réalisé en 2014.

Le terrain de 2163 m<sup>2</sup> bruts est situé à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa Est et de la rue Oscar, dans l'arrondissement de Montréal-Nord. Il est de forme irrégulière et comporte une partie en cœur d'îlot avoisinant une maison unifamiliale, un duplex et un CPE. Le projet s'implante dans un tissu majoritairement résidentiel offrant une proximité pour la clientèle visée.

L'environnement bâti du boulevard Henri-Bourassa est mixte, constitué de petits ensembles résidentiels et de locaux commerciaux. De nombreux parcours d'autobus convergent à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa et du boulevard St-Michel.

Le secteur est marqué par la proximité de la rivière des Prairies, du Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation ainsi que de l'ancien village du Sault-au-Récollet, un secteur à valeur patrimoniale exceptionnelle. On y trouve plusieurs espaces verts dont deux se situent à moins de 350 mètres, le parc Oscar et le parc J.-J. Gagnier.

Le secteur est à proximité du site patrimonial de l'ancien village du Sault-au-Récollet et de grand ensemble naturel de la rivière des Prairies et du Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation.

Le boulevard Henri-Bourassa marquant une rupture entre ces zones d'intérêts et le site du projet, l'analyse urbaine effectuée conclut que les aménagements du futur projet devraient favoriser la mise en valeur de l'accessibilité de ces zones.

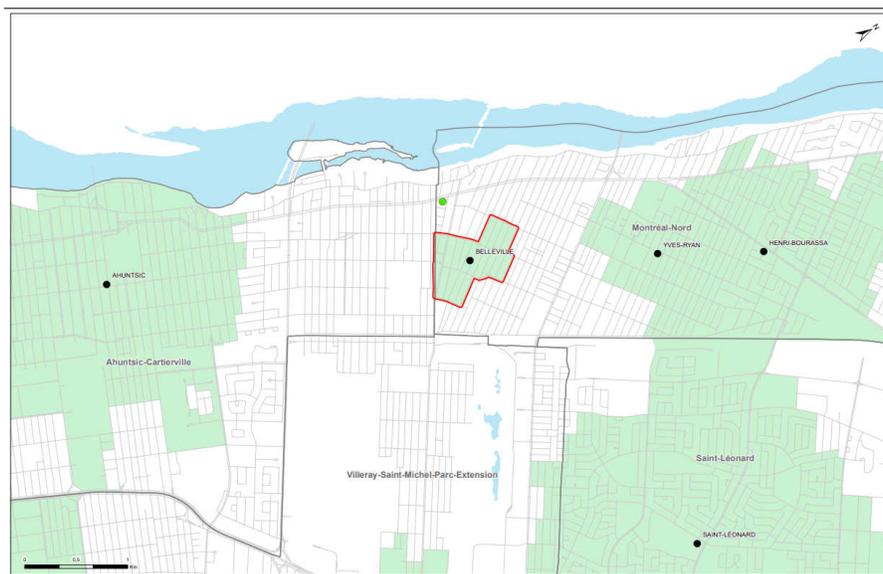
Le site présente un intérêt pour sa valeur urbanistique reposant notamment sur sa localisation par rapport aux deux arrondissements. De plus, l'emplacement stratégique à une intersection fait en sorte que le bâtiment bénéficiera de la visibilité recherchée pour un lieu public.

Le terrain retenu étant limitrophe à Ahuntsic-Cartierville et Montréal-Nord, ce projet sera réalisé en collaboration entre les services d'urbanisme des deux arrondissements.

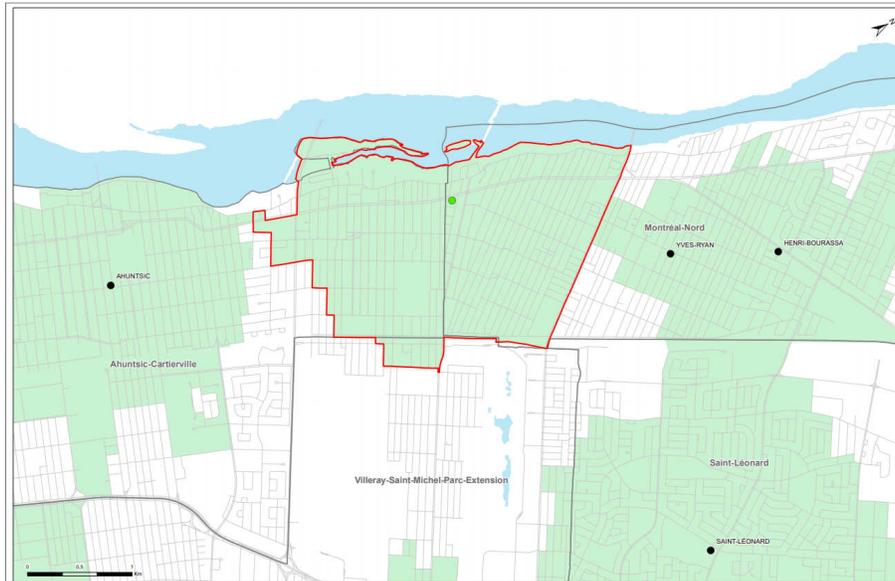
### 3.1.1 Population desservie selon la superficie des bibliothèques

Selon le programme RAC, le niveau de service attendu pour les bibliothèques de nouvelle génération est de **80,5 m<sup>2</sup> bruts/1000 habitant.e.s.**

En appliquant ce ratio à la superficie existante des bibliothèques, on obtient un nombre de personnes théoriquement desservies représenté par l'aire de desserte verte dans les cartes ci-dessous :

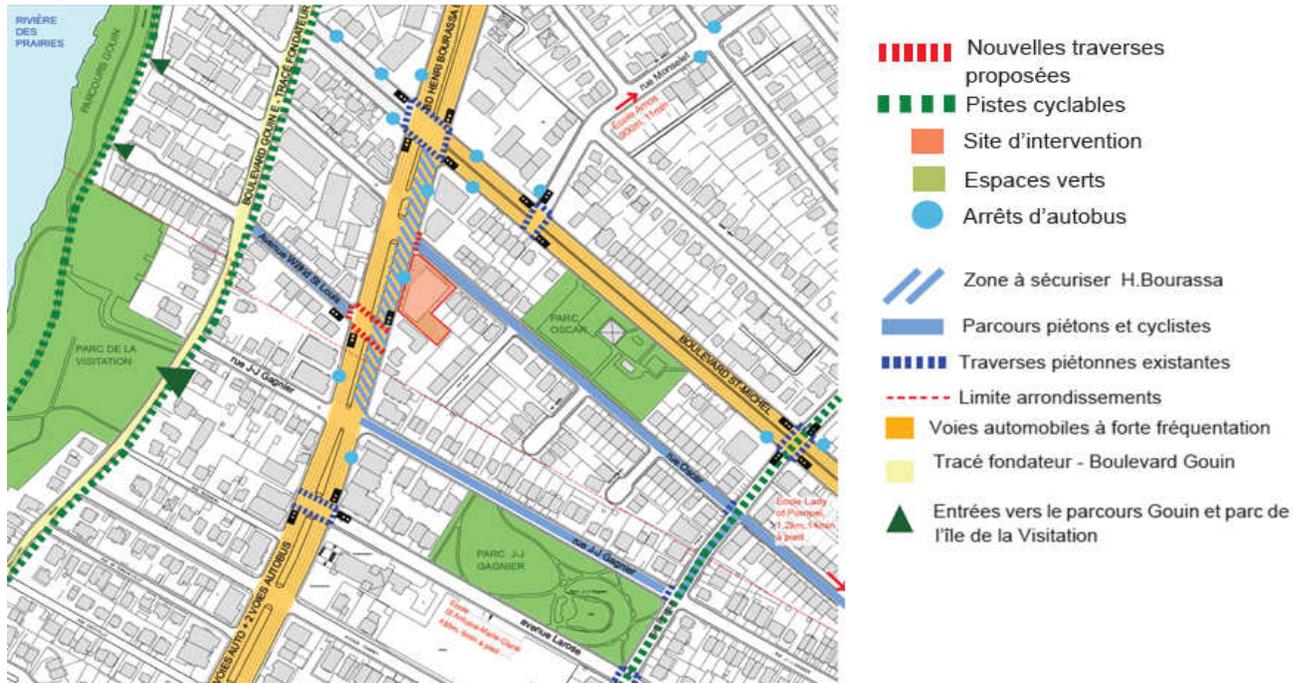


**Avant l'implantation du projet PIA**



Projection après l'implantation du projet PIA

### 3.1.2 Pôle de mobilité – faits saillants



- Médian de la desserte interarrondissement : district Sault-au-Récollet de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et district Marie-Clarac de l'arrondissement Montréal-Nord;
- Localisation stratégique sur la plus importante artère est-ouest du nord de la ville
- Proximité d'une intersection majeure (boul. Henri-Bourassa et boul.Saint-Michel);
- Proximité d'un secteur à valeur patrimoniale et d'un grand ensemble naturel;



## 4) BESOINS

### 4.1 AMÉNAGEMENT DU SITE

Un parvis devra être aménagé, créant un prolongement convivial du lieu culturel vers l'extérieur comprenant des places assises à proximité de l'entrée afin de permettre aux usagers de s'asseoir en attendant l'ouverture ou un transport. Il sera important de sécuriser cet espace, soit par du mobilier ou de la végétation, pour permettre une appropriation sécuritaire du lieu à l'abri des voies rapides et du soleil frappant.

Côté cour arrière, un jardin plus intime est souhaité. Celui-ci favoriserait plutôt la tranquillité et la relaxation. Son aménagement serait plus végétalisé et s'harmoniserait avec les cours arrière du voisinage. Une attention particulière devra être portée afin que les bruits issus des activités extérieures ne soient pas incommodants pour les voisins.

Prévoir l'aménagement d'un débarcadère pour la livraison quotidienne des marchandises. Il sera également utilisé par le culture-mobile (camionnette) pour son chargement ainsi que pour les livraisons générales de mobilier, d'équipement ou pour les décors dédiés à la salle de diffusion et de médiation. L'entrée pour le débarcadère du côté Henri-Bourassa ne pourra être envisagée que si le projet proposé démontre que cette option n'a pas d'impact pour le trafic du boulevard ni sur l'arrêt de bus déjà présent. Son emplacement sur rue devra être situé de façon à minimiser l'impact sur le voisinage.

Afin de se conformer aux règlements d'urbanisme et en tenant compte des études des besoins effectuées par et pour les deux arrondissements en 2018, des enjeux de stationnement du secteur et de l'exiguïté du site, un stationnement souterrain de 28 cases sur un seul niveau est prévu (les exigences de la réglementation de l'arrondissement de Montréal-Nord prévoient 16 cases).

L'accès au stationnement se fera par la rue Oscar. L'accès au stationnement sur Henri-Bourassa ne pourra être envisagé que si le projet proposé démontre que cette option n'a pas d'impact pour le trafic du boulevard ni sur l'arrêt de bus déjà présent.

Pour les visiteurs, un espace pour vélos doit être prévu dans le cadre de l'aménagement extérieur et respecter le crédit LEED « Emplacement et transport- installations pour bicyclettes ».

### 4.2 CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT ET D'INTÉGRATION

Les critères de conception suivants devront être respectés dans l'élaboration du projet Bibliothèque et espace culturel interarrondissement:

- Avec la hauteur et l'implantation, le bâtiment devra, en plus d'encadrer les deux rues sur lesquelles il est localisé, marquer de manière distinctive le coin de rue. L'entrée pourra se faire sur l'angle même du bâtiment ou sur la façade principale.
- Le traitement adéquat des deux façades est primordial. Il devra y avoir des ouvertures en quantité suffisante afin d'assurer une transition harmonieuse avec les bâtiments adjacents sur chacune des rues.
- La facture architecturale du bâtiment devra être contemporaine et la conception du bâtiment devra présenter un esprit novateur tout en intégrant un rappel d'une ou des caractéristique(s) de l'architecture de ce secteur de Montréal.

- Le façonnement des façades (les matériaux, la rythmique des ouvertures, les détails architecturaux, etc.) devra se démarquer de celui des façades résidentielles du secteur.
- De l'extérieur, il faudra facilement percevoir qu'il s'agit d'un lieu culturel public. La perception de l'intérieur depuis l'extérieur du bâtiment devra être attirante et créer un rapport invitant avec le piéton. Les façades font figure de vitrine pour le lieu culturel public.
- L'entrée du lieu culturel devra être évidente, accueillante, conviviale, marquée et visible du boulevard Henri-Bourassa.
- Le bâtiment devra s'intégrer de manière harmonieuse au secteur (liens avec le contexte environnant, cohérence spatiale, alignement, percées, etc.).
- L'implantation et la volumétrie du bâtiment devront tenir compte de son impact sur l'éclairage naturel et sur l'ensoleillement des propriétés voisines (incluant les cours, terrasses et balcons). Une étude d'ensoleillement devra être fournie et devra faire état des impacts du projet sur son environnement au niveau de l'ensoleillement.
- L'aménagement paysager devra contribuer à assurer l'unité du projet, en particulier par le traitement des accès au bâtiment, l'aménagement du parvis, le choix du mobilier urbain et le type d'éclairage.
- Les enseignes devront s'agencer à l'architecture du bâtiment ou en faire partie intégralement. Elles ne doivent pas obstruer les portes, fenêtres ou vitrines ni occulter totalement ou partiellement des détails architecturaux.
- Les matériaux de revêtement extérieur devront être durables et nécessiter un minimum d'entretien.

#### 4.3

#### **ORIENTATIONS GÉNÉRALES**

Montréal, désignée Ville de design en 2006, vise à contribuer à cette image sur le plan international par son réseau de bibliothèques. Le nouveau lieu culturel mixte entend se joindre aux bâtiments montréalais déjà réalisés pour contribuer à l'effort de mise en valeur de la créativité en design. L'Agenda 2030 abonde vers cette vision. En se dotant d'objectifs clairs et ambitieux de qualité architecturale et urbaine, l'Agenda 2030 a pour objectif:

- L'amélioration de la qualité du cadre de vie;
- Le développement durable et la résilience du territoire et de l'économie;
- La mise en place de processus créatifs pour favoriser l'innovation;
- La participation accrue des citoyens à l'édification de leur milieu de vie;
- La promotion du design dans toutes ses dimensions (réalisations et processus);
- L'amélioration de la compétitivité et de la pérennité des entreprises;
- L'intégration du design dans les entreprises;
- Le renforcement des compétences des designers.

La Bibliothèque et espace culturel interarrondissement Ahuntsic-Cartierville / Montréal-Nord réinvente la définition de la bibliothèque et se veut un modèle à suivre pour les prochaines bibliothèques montréalaises.

La conception d'un design original, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, fait intrinsèquement partie du projet et contribue à l'expérience des utilisateurs du lieu culturel mixte, ainsi qu'à l'affirmation de la signature du projet.

En plus de contribuer à donner une image distinctive, la création de lieux et de sous-espaces avec des ambiances variées, parfois ludiques, parfois contemplatives, parfois collaboratives, permet l'appropriation du lieu par chacun.

La création par tous est souhaitée à l'intérieur de la bibliothèque et les opportunités doivent être multipliées pour favoriser son émergence; que ce soit par des murs scriptibles, des œuvres évolutives ou tout autre moyen.

La bibliothèque n'est plus uniquement un lieu mais devient une expérience à vivre.

La nouvelle bibliothèque sera divisée par usage plutôt que par tranche d'âge ou par type de clientèle. Cette nouvelle façon de diviser les espaces amène à revoir le plan de distribution de la bibliothèque typique.

La proposition devra favoriser la relation de l'intérieur de la bibliothèque avec son environnement extérieur. L'apport de la lumière naturelle doit être généreux tout en respectant les superficies maximales des portes, fenêtres et lanterneaux.

La proposition devra intégrer les principes du design actif, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, afin de contribuer au bien-être, à la santé et à la qualité de vie de la population ciblée.

Les principes et normes entourant l'accessibilité universelle doivent être appliqués au projet dans son ensemble. Ainsi, l'extérieur et l'intérieur du bâtiment doivent être entièrement accessibles à tous et toutes, quelles que soient leurs limitations fonctionnelles. Ces dernières peuvent concerner la mobilité, les personnes malentendantes et malvoyantes, les difficultés cognitives, mais également les personnes en situation d'alphabétisation ou de francisation. En répondant aux besoins particuliers de ces groupes, on améliore en général l'expérience de tous et toutes.

Une approche ADS+ (Analyse différenciée selon le sexe et intersectionnelle) doit être envisagée dans la conception des espaces et de l'aménagement. Ce processus implique de prendre en compte les différences entre les hommes et les femmes, ainsi que les besoins de ces dernières, et plus largement ceux de toutes les minorités et groupes marginaux. Des solutions inclusives seront mises en place pour que chacun et chacune se sente à l'aise et en sécurité dans tous les espaces de la bibliothèque et espace culturel interarrondissement.

Les aménagements seront conçus de façon à permettre une facilité d'adaptation à l'évolution des fonctions et des besoins de la bibliothèque, et ce, sans nécessiter de travaux majeurs de modification.

Une attention particulière sera portée à l'ergonomie des espaces et du mobilier autant pour l'expérience de l'employé que pour l'utilisateur afin d'assurer le confort et la sécurité de chacun.

L'aménagement des espaces doit se faire avec un souci d'intégrer harmonieusement les éléments technologiques en cohérence avec le programme développé par le consultant spécialiste intégré à l'équipe de conception.

L'aménagement intérieur doit intégrer l'approche libre-service et les équipements du prêt et retours en libre-service

#### 4.4 ESPACES REQUIS

Le projet dispose de **3900 m<sup>2</sup>** bruts (excluant le stationnement) de superficie admissible.

- La bibliothèque + espaces sociocommunautaires (3 586 m<sup>2</sup>)
- L'espace culturel (314 m<sup>2</sup>)

Les espaces se déclinent principalement en :

- Des collections accessibles à tous et toutes totalisant 62 400 documents pour les tout-petits, les jeunes, les adolescents et les adultes, avec une importance particulière mise sur les collections jeunesse.
- Une fabricathèque: espace de créativité mutualisé qui se déclinera en ruche d'art et en médialab.
- Une salle de médiation et de diffusion culturelle
  - qui répondra aux besoins exprimés par les citoyens pour la pratique artistique allant de l'amateur au professionnel;
  - qui permettra de réaliser une foule d'activités dans des disciplines variées;
  - qui mettront en contact les citoyens et les artistes;
  - qui permettra la présentation de spectacles de petites formes.
- Café avec service léger : un lieu de rencontre et de socialisation.
- Agora : guichet unique pour connaître ce qui se passe dans le quartier et obtenir du référencement vers les services convergents offerts par les différents partenaires du milieu : institutions, services gouvernementaux, organismes (ex.: kiosques éphémères des partenaires)
- Salles multifonctionnelles : rencontres d'auteurs, heures du conte, bricolages, activités avec les partenaires sociocommunautaires, etc.
- Espace collaboratif pour les citoyens : partage d'expertise, d'expérience et d'information, conception de projets collaboratifs.
- Aménagement paysager maximisé du lot (toitures et au sol) :
  - Activités sur le terrain (heure du conte, jardinage, place publique, etc.);
  - Supports à vélos.
- Stationnement en sous-sol (28 cases)
  - Cases dédiées aux usagers à mobilité réduite (2 cases);
  - Bornes de recharge pour véhicules électriques;
  - Stationnement pour vélos des employé.e.s;
  - Vestiaires et sanitaires complets (transport actif employé).
- Programmation hors les murs
  - Emplacement pour la culture-mobile (camionnette) électrique et sa borne de recharge (1 case).

Le tableau des superficies par espace est présenté à l'ANNEXE PA2 et l'organigramme fonctionnel est présenté à l'ANNEXE PA3.

## 5) BUDGET ET ÉCHÉANCIER

### 5.1 BUDGET

Le budget pour la réalisation du Projet est de : 18 166 000 \$ avant taxes en dollars 2021.

Dans le cadre de ce concours, le budget pour la réalisation du projet correspond au budget de construction et inclut :

- Les coûts des travaux d'aménagements du site et de décontamination; les travaux de construction, le mobilier intégré; les frais généraux; les frais d'administration et profits.

Pour plus de clarté le budget exclut :

- Les taxes; le mobilier non fixe (ex fauteuils, tables, etc.); l'équipement informatique et technologique multimédia; les équipements automatisés pour le prêt, le retour et le tri des documents (RFID) ainsi que les contingences de design et de construction.

### 5.2 ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

L'échéancier visé pour la réalisation du projet est le suivant :

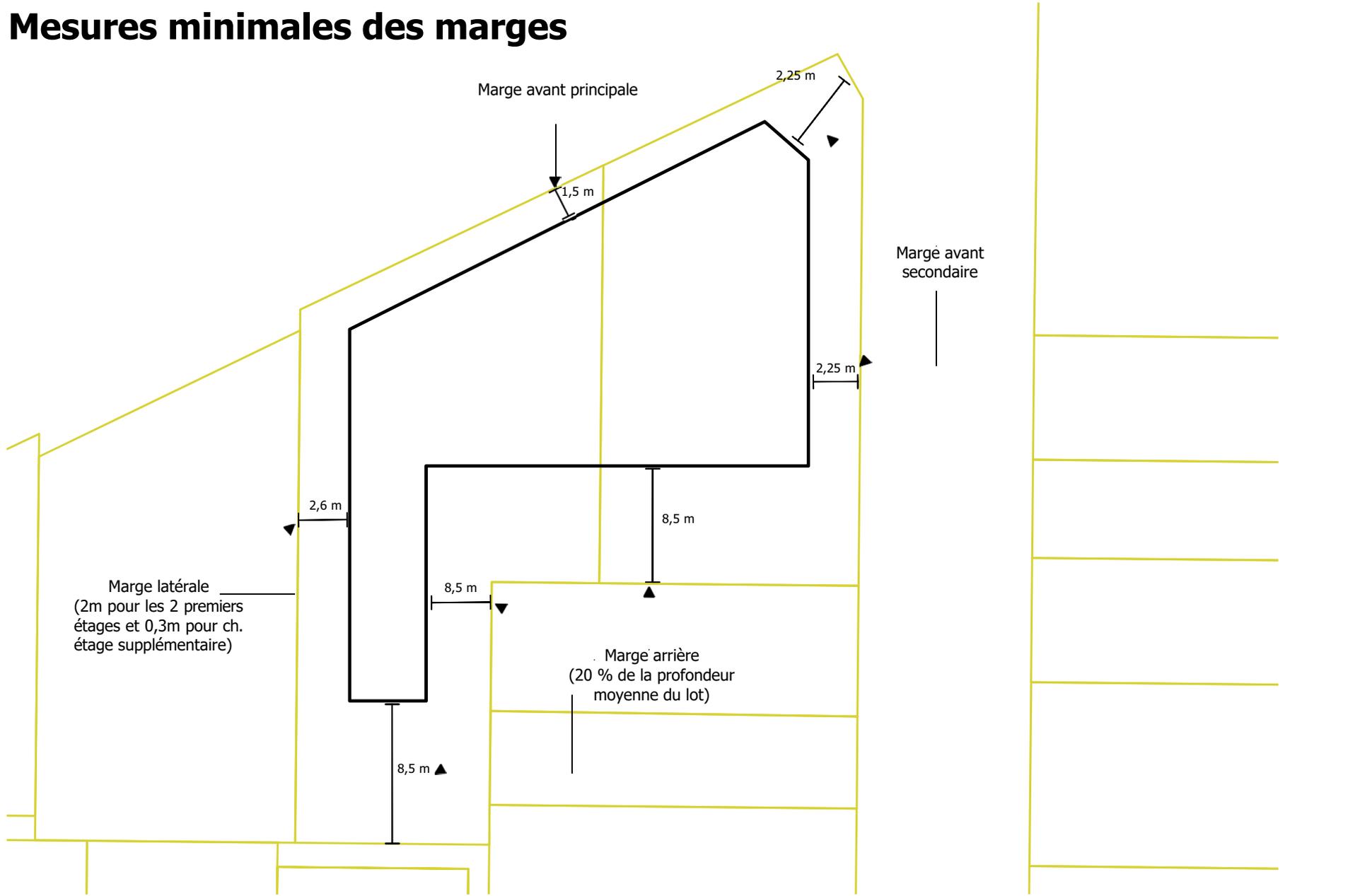
Lancement du concours d'architecture pluridisciplinaire	Mars 2021
Annonce de l'équipe lauréate	Octobre 2021
Octroi du mandat aux professionnels lauréats	4 <sup>e</sup> Trimestre 2021
Plans et devis complétés	4 <sup>e</sup> Trimestre 2022
Octroi du contrat de construction	1 <sup>er</sup> Trimestre 2023
Travaux de construction complétés	4 <sup>e</sup> Trimestre 2024
Mise en opération	2 <sup>e</sup> Trimestre 2025

## 6) ANNEXES

PA1	PLAN DU SITE
PA2	TABLEAU DES SUPERFICIES
PA3	ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

# ANNEXE PA1 PLAN DU SITE (EXTRAIT : Programme fonctionnel et technique – Vol. 2, par Les Architectes FABG, 2020-09-08)

## Mesures minimales des marges



## **ANNEXE PA2**

### **TABLEAU DES SUPERFICIES**

(Extrait : Programme fonctionnel et technique, par Les Architectes FABG, 2020-09-08)

	Qtité	Qtité unitaire	SUPERFICIE (m.c.)	TOTAUX (m.c.)
<b>1. SECTION ACCUEIL</b>				<b>436,5</b>
1.1 Zone d'accueil				39
1.1.1 Entrée extérieure				
1.1.2 Vestibule	1	8	8	
1.1.3 Sécurité / premiers soins	1	7	7	
1.1.4 Vestiaire et casiers	1	15	15	
1.1.5 Portiques anti-vol	1	3	3	
1.1.6 Places assises	4	1,5	6	
1.2 Zone de services d'accueil				25
1.2.1 Comptoir de service			25	
<i>inclut Mobilier de rangement et espace libre autour</i>				
1.3 Zone des équipements libre-services				33,5
1.3.1 Postes de prêt libre-service	4	3	12	
1.3.2 Prêt de matériel informatique	3	2	6	
1.3.3 Etagères de réservation	3	1,7	5	
1.3.4 Chute de retour	1	6	6	
1.3.5 Poste OPAC	1	1,5	1,5	
1.3.6 Poste Internet express	1	2	2	
1.3.7 Paniers d'épicerie	1	1	1	
1.4 Bibliothèque express				50
1.4.1 Adultes	1	30	30	
1.4.2 Jeunesse	1	20	20	
1.5 Zone café				51
1.5.1 Comptoir (zone de service)	1	15	15	
1.5.2 Places assises	24	1,5	36	
1.6 Agora				238
1.6.1 Foyer / Agora	1	70	70	
1.6.2 Places assises	15	2,4	36	
1.6.3 Toilettes au public	1	132	132	

<b>2. SECTION SOCIALISATION</b>				<b>675,1</b>
<b>2.1 Fabricathèque</b>				<b>125</b>
2.1.1	Entreposage	1	15	15
2.1.2	1ère fonction - Médialab et station d'aide	1	60	60
2.1.3	2ème fonction - Ruche d'art	1	50	50
<b>2.2 Salle multifonctionnelle 1</b>				<b>134</b>
2.2.1	Places assises	1	100	100
2.2.2	Rangement et vestiaire	1	15	15
2.2.3	Comptoir et lavabo	1	5	5
2.2.4	SAS	1	4	4
2.2.5	Espace traiteur	1	10	10
<b>2.3 Salle de médiation et diffusion</b>				<b>154,7</b>
2.3.1	Espace de médiation et diffusion culturelle	1	118,8	118,8
2.3.2	Entreposage mobilier	1	23,2	23,2
2.3.3	SAS	1	5	5
2.3.4	Loges	1	5,5	5,5
2.3.5	Toilettes	1	2,2	2,2
<b>2.4 Salle multifonctionnelle 2</b>				<b>100</b>
2.4.1	Places assises	1	86	86
2.4.2	Rangement et vestiaires	1	5	5
2.4.3	Comptoir et lavabo	1	5	5
2.4.4	SAS	1	4	4
<b>2.5 Zone tout-petit</b>				<b>75,4</b>
2.5.1	Station de jeux	5	2	10
2.5.2	Place pour l'heure du compte	1	9	9
2.5.3	Places assises regroupés	15	1,4	21,4
2.5.4	Collection 0-5 ans (tout-petits)			35
<b>2.6 Halte famille</b>				<b>51</b>
2.6.1	Espace libre	1	10,0	10
2.6.2	Comptoir (lavabo, micro-ondes, etc)	1	10,0	10
2.6.3	Salle d'allaitement	1	6,0	6
2.6.4	Places assises	10	2,0	20
2.6.5	Collection biblio-parents	1	5,0	5
<b>2.7 Zone Adolescents</b>				<b>35</b>
2.7.1	Places assises de travail	10	2,0	20
2.7.2	Places assises de détente	10	1,5	15

<b>3. SECTION CONSULTATION</b>				<b>817,2</b>
<b>3.1 Zone Collections Adultes - Adolescents</b>				<b>277,6</b>
3.1.1	Collection adulte	1	227	227
3.1.2	Collection ado	1	33	33
3.1.3	Collection DVD + jeux vidéo	1	15,4	15,4
3.1.4	Collection Jeux	1	2,2	2,2
<b>3.2 Zone Collection Jeunes</b>				<b>282,6</b>
3.2.1	Collection jeune	1	264,9	264,9
3.2.2	Collection revues, périodiques	3	1,5	4,5
3.2.3	Collection Jeux	1	4,4	4,4
3.2.4	Collection DVD + jeux vidéo	1	8,8	8,8
<b>3.3 Zone de lecture Adultes</b>				<b>118</b>
3.3.1	Station d'aide et information	1	6	6
3.3.2	Places assises détente	56	2	112
<b>3.4 Salon silencieux</b>				<b>36</b>
3.4.1	Places assises	1	26	26
3.4.2	Collection périodique adultes	1	10	10
<b>3.5 Zone de lecture Jeunes</b>				<b>103</b>
3.5.1	Station d'aide et information	1	6	6
3.5.2	Places assises	36	2	72
3.5.3	Postes Internet Grand Public (jeunes)	10	2	20
3.5.4	Aire de repographie	1	5	5

<b>4. SECTION DE TRAVAIL</b>				<b>334,6</b>
4.1 Zone silencieuse de travail				30
4.1.1	Places assises	20	1,5	30
4.2 Zone de travail ouverte - Adulte				30
4.2.1	Places assises	20	1,5	30
4.3 Zone de travail ouvert - Jeunes				25,6
4.3.1	Places assises	20	1,3	25,6
4.4 Salle de travail de groupe				108
4.4.1	Ilots collaboratifs	2	14,0	28
4.4.2	Salle de travail 4 personnes	4	10,0	40
4.4.3	Salle de travail 6 personnes	2	15,0	30
4.4.4	Salle de travail 2 personnes	2	5,0	10
4.5 Zone numérique				31
4.5.1	Postes internet Grand Public	10	2,0	20
4.5.2	Aire de reprographie	1	5,0	5
4.5.3	Station d'aide et d'information	1	6,0	6
4.6 Espace sociocommunautaires				110
4.6.1	Espace citoyen collaboratif	1	80,0	80
4.6.2	Salle de réunion	1	30,0	30

<b>5. SECTION EMPLOYÉS ET OPÉRATION</b>				<b>412,1</b>
<b>5.1 Zone de gestion des retours</b>				<b>53,5</b>
5.1.1	Système de retour et de tri automatisé	1	22,0	22
5.1.2	Chutes extérieures et bacs associés	1	4,0	4
5.1.3	Poste de coordonnateur de l'accueil	1	5,5	5,5
5.1.4	Espace de rangement temporaire pour chariots	1	9,0	9
5.1.5	Rayonnage de pré-classement	3	1,5	4,5
5.1.6	Poste(s) de travail pour la gestion des exceptions et des transits	1	7,0	7
5.1.7	Rayonnage pour documents problématiques	1	1,5	1,5
<b>5.2 Zone de préparation et de réception des transits</b>				<b>21</b>
5.2.1	Entreposage et table de travail	1	4,0	4
5.2.2	Rayonnage de tri des documents à expédier	1	3,0	3
5.2.3	Mobilier de tri des documents à expédier	1	7,0	7
5.2.4	Espace d'entreposage temporaire des boîtes à expédier et/ou reçues	1	2,5	2,5
5.2.5	Espace d'entreposage pour les boîtes vides	1	2,5	2,5
5.2.6	Espace de rangement temporaire pour les chariots	1	2,0	2
<b>5.3 Zone de réception et d'expédition</b>				<b>30,2</b>
5.3.1	Débarcadère extérieur			
5.3.2	Débarcadère Biblio. + Entreposage	1	30,2	30,2
<b>5.4 Zone de travail technique des employés</b>				<b>53,6</b>
5.4.1	Aire de rangement et préparation matérielle	1	53,6	53,6
<b>5.5 Zone de travail des employés - Bibliothèque</b>				<b>101</b>
5.5.1	Chef de division	1	12,0	12
5.5.2	Chef de section	1	12,0	12
5.5.3	Bureau ouvert pro	5	6,0	30
5.5.4	Bureau ouvert	5	4,0	20
5.5.5	Salle de réunion réservée au personnel	2	7,0	14
5.5.6	Secrétaire Chef de division	1	8,0	8
5.5.7	Reprographie	1	5,0	5

<b>5.6 Entrée des employés</b>				<b>37,8</b>
5.6.1	Entrée des employés	1	2,0	2
5.6.2	Douches	1	3,0	3
5.6.3	Vestiaires et casiers	32	0,4	12,8
5.6.4	Local de stationnement de vélo	1	20,0	<b>20</b>
<b>5.7 Salle de repos et cuisine pour les employés</b>				<b>24</b>
5.7.1	Salle de repos / cuisine	8	3,0	24
<b>5.8 Zone de rangement</b>				<b>52</b>
5.8.1	Entreposage général	1	50,0	50
5.8.2	Rangement supplémentaire - jeux vidéo	1	2,0	2
<b>5.9 Varia</b>				<b>39</b>
5.9.1	Toilettes employés	2	3,0	6
5.9.2	Local d'entretien et conciergerie	3	6,0	18
5.9.3	Déchets / recyclage / compost	1	15,0	15

<b>TOTAL superficie nette</b>		<b>2675,5</b>
circulation, murs, salle mécanique, électrique, etc		<b>1224,5</b>
<b>TOTAL superficie brute (sans stationnement)</b>		<b>3900,0</b>

<b>6. ZONES EXTÉRIEURES</b>		
6.1 Avant, sur rue		
6.1.1	Parvis	10
6.1.2	Stationnement vélos	14
6.1.2.1	Stationnement vélos	14
6.1.2.2	Station de réparation	1
6.1.2.3	Abreuvoir	1
6.1.3	Chute(s) extérieure(s) (espace libre)	
6.2 Arrière, sur cour		
6.2.1	Jardin	
6.3 Terrasse		
6.3.1	Terrasse	57
6.3.2	Comptoir de service traiteur	5
6.3.3	Rangement mobilier terrasse	12

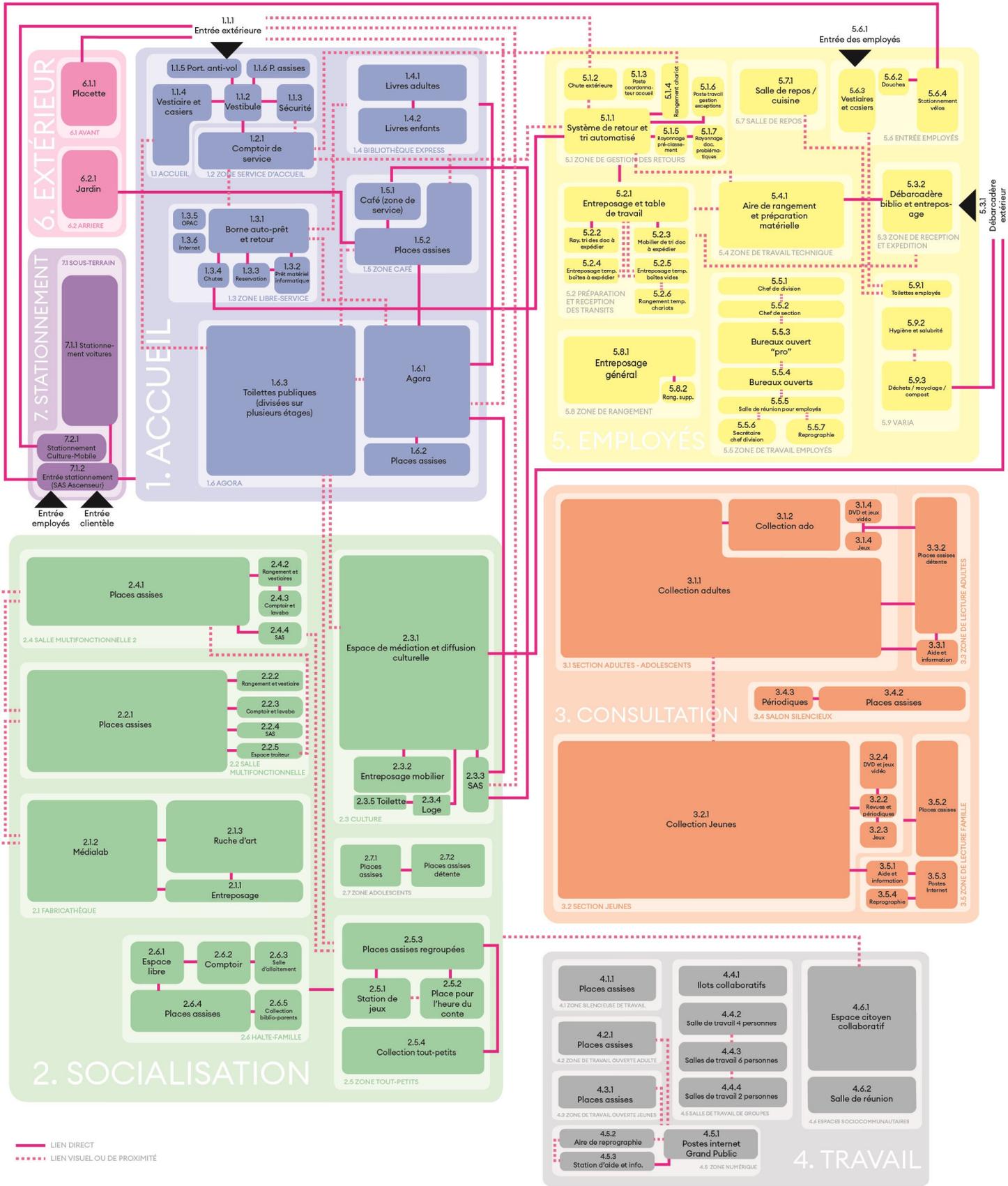
<b>7. ZONES STATIONNEMENT</b>		<b>925</b>
7.1 Souterrain		900
7.1.1	Stationnement voitures	900
7.1.2	Entrée stationnement (SAS)	10
7.2 Biblio-mobile		15
7.2.1	Place de stationnement pour Biblio-mobile	15

<b>1. SECTION ACCUEIL</b>	<b>436,5</b>
<b>2. SECTION CONSULTATION</b>	<b>817,2</b>
<b>3. SECTION SOCIALISATION</b>	<b>675,1</b>
<b>4. SECTION DE TRAVAIL</b>	<b>334,6</b>
<b>5. SECTION EMPLOYÉS ET OPÉRATION</b>	<b>412,1</b>

## **ANNEXE PA3**

### **ORGANIGRAMME**

(Extrait : Programme fonctionnel et technique, par Les Architectes FABG, 2020-09-08)



— LIEN DIRECT  
 ..... LIEN VISUEL OU DE PROXIMITÉ